

**CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY**  
**SEANCE DU 19 MARS 2019**  
**COMPTE-RENDU**

**Présidence** : Monsieur Didier HOUOT, Maire de VAGNEY.

**Étaient présents** : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Dorine ROBERT, Cédric PIERREL, Philippe CUNY, Béatrice GIGANT, Emmanuelle AUBERT, Jean-Gérard GEORGE, Sabine GRANDEMANGE, Jean-Michel MARTIN, Maxime LECOMTE-MARTIN, Annie GRANDPERRET, Fabienne BLAISON, Mylène GALMICHE, Arthur BRAUN, Michaël ROHR, Ludovic VINCENT, Daniel JOMARD.

**Absents-Excusés** : Michel DIDIER, ayant donné procuration à Gilbert LAMBOLEZ, Patricia HANTZ, ayant donné procuration à Emmanuelle AUBERT, Laure GRANDEMANGE, ayant donné procuration à Béatrice GIGANT, Elodie CANEVALI, ayant donné procuration à Daniel JOMARD, Edwige FRANCOIS, ayant donné procuration à Dorine ROBERT, Cyrille VIOLLE, ayant donné procuration à Mylène GALMICHE, Murielle COLLIN, ayant donné procuration à Didier HOUOT, Gilbert LAMBOLEZ.

**Examen du compte-rendu de la séance du 25 février 2019** : En l'absence de toute remarque, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour de la séance** : Monsieur le Maire propose le retrait du premier point de l'ordre du jour présentant pour débat les propositions budgétaires du budget assainissement, car il explique que certains éléments sont en attente de la commission travaux du 20 mars 2019 avec des implications financières. Il précise que de toute façon, ce point n'aurait pas fait l'objet d'un vote car il rappelle que, suite à information de la Préfecture en 2018, les budgets annexes doivent être votés en même temps que le budget général qui sera voté le 05 avril 2019. Il ajoute que le but de ces présentations est d'avoir une séance du 05 avril moins dense.

**Secrétaire de séance** : Madame Emmanuelle AUBERT.

**Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :**

- **Droit de préemption urbain** : Monsieur le Maire donne lecture des ventes récentes situées dans le périmètre du droit de préemption urbain et informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage de cette prérogative.
- **Devis et contrats divers** : Messieurs PIQUÉE et PIERREL font état des devis signés :

Désignation	Entreprise	Date	Montant (€ TTC)
Coordination SPS travaux eau et assainissement à Zainvillers	Bureau d'étude BEST	25/02/2019	2 383,20 €
Siège adapté de véhicule technique	Martin HVA	20/02/2019	4 614,36 €
Revêtement de sol appartement communal	Berranger	13/02/2019	1 652,20 €
Poterie décorative	Lorraine espaces verts	13/02/2019	1230,34 €
Fertilisation stade des viaux	Lorraine espaces verts	20/02/2019	1 525,20 €
Sablage stade des viaux	CSE COSEEC	20/02/2019	1 911,00 €
Gabions et roches	Deevert	21/02/2019	1 768,57 €
Plantes et fleurs	Espace nature	20/02/2019	1628,60 €
Plantes et fleurs	Fleurs et jardin	21/02/2019	2958,03 €
Stock matériel électrique	Rexel	12/03/2019	1105,72 €

Monsieur PIQUEE explique que concernant le siège, il permet d'équiper le tracteur et fait suite à une recommandation de l'ergonome afin d'adapter le matériel aux problèmes de santé de certains agents. Il précise que cet achat fait l'objet d'une aide de 50% du FIPHP.

Il précise également que concernant l'appartement communal, il s'agit de celui se trouvant au dessus de la garderie et que les travaux concernent la salle de bains.

**1 – Finances – Budget Assainissement – Etude des réalisations 2018 et des prévisions 2019**

Comme évoqué, ce point est retiré de l'ordre du jour et sera étudié en séance le 05 avril 2019.

**2 – Finances – Budget Chaufferie – Etude des réalisations 2018 et des prévisions 2019**

MONSIEUR JOMARD expose au préalable que plusieurs documents sont distribués et seront étudiés dans l'ordre suivant :

- Présentation des restes à réaliser 2018 ;
- Présentation des réalisations 2018 et des propositions pour 2019 ;
- Proposition d'affectation des résultats 2018 sur l'exercice 2019.

Concernant le budget chaufferie, il informe qu'aucuns restes à réaliser n'étaient nécessaires sur ce budget.

Monsieur JOMARD présente les résultats 2018 et propositions 2019 du budget chaufferie :

	Réalisé 2018	report 2018	Propositions 2019
<b>Fonctionnement</b>	<b>-10 331,51</b>		
<b>Dépenses</b>	<b>197 561,58</b>	- €	<b>195 856,43 €</b>
<b>Ch. - 011 Charges à caractère général</b>	<b>138 954,16</b>	- €	<b>134 200,00 €</b>
Art. - 6061 Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	93 997,95	- €	85 000,00 €
Art. - 6135 Locations mobilières		- €	3 200,00 €
Art. - 61558 Autres biens mobiliers	6 328,54	- €	6 500,00 €
Art. - 6156 Maintenance	34 818,40	- €	35 500,00 €
Art. - 6161 Primes d'assurances/Multirisques		- €	- €
Art. - 618 Divers	3 809,27	- €	4 000,00 €
<b>Ch. - 022 Dépenses imprévues</b>		- €	<b>1 661,81 €</b>
Art. - 022 Dépenses imprévues		- €	1 661,81 €
<b>Ch. - 023 Virement à la section d'investissement</b>		- €	<b>- €</b>
Art. - 023(ordre) Virement à la section d'investissement		- €	- €
<b>Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>54 237,49</b>	- €	<b>55 500,00 €</b>
Art. - 6811(ordre) Dotations aux amortissements sur immobilisations i	54 237,49	- €	55 500,00 €
<b>Ch. - 65 Autres charges de gestion courante</b>			<b>50,00 €</b>
Art. - 65888 Autres		- €	50,00 €
<b>Ch. - 66 Charges financières</b>	<b>4 369,93</b>	- €	<b>4 444,62 €</b>
Art. - 66111 Intérêts réglés à l'échéance	4 490,06	- €	3 845,26 €
Art. - 66112 Intérêts - Rattachement des ICNE	-120,13	- €	599,36 €
<b>Recettes</b>	<b>187 230,07</b>	- €	<b>195 856,43 €</b>
<b>Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté</b>		- €	<b>16 635,39 €</b>
Art. - 002 Excédent d'exploitation reporté		- €	16 635,39 €
<b>Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>14 075,70</b>	- €	<b>15 700,00 €</b>
Art. - 777(ordre) Quote-part des subventions d'investissement virée	14 075,70	- €	15 700,00 €
<b>Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de servi</b>	<b>173 153,73</b>	- €	<b>163 471,04 €</b>
Art. - 7012 Ventes d'énergie - Gaz	173 153,73	- €	163 471,04 €
<b>Ch. - 75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,64</b>	- €	<b>50,00 €</b>
Art. - 7588 Autres	0,64	- €	50,00 €
<b>Ch. - 77 Produits exceptionnels</b>		- €	<b>- €</b>
Art. - 778 Autres produits exceptionnels		- €	- €
<b>Investissement</b>	<b>18 257,84</b>	- €	
<b>Dépenses</b>	<b>35 979,65</b>	- €	<b>99 790,65 €</b>
Op. - OPFI Opération financière	28 055,90	- €	
<b>Ch. - 020 Dépenses imprévues</b>		- €	<b>5 000,00 €</b>
Art. - 020 Dépenses imprévues		- €	5 000,00 €
<b>Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>14 075,70</b>	- €	<b>15 700,00 €</b>
Art. - 13911(ordre) Etat et établissements nationaux	14 075,70	- €	15 700,00 €
<b>Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>13 980,20</b>	- €	<b>14 625,00 €</b>
Art. - 1641 Emprunts en euro	13 980,20	- €	14 625,00 €
Op. - OPNI Opération non individualisée	7 923,75	- €	
<b>Ch. - 21 Immobilisations corporelles</b>		- €	<b>20 000,00 €</b>
Art. - 2188 Autres		- €	20 000,00 €
<b>Ch. - 23 Immobilisations en cours</b>	<b>7 923,75</b>	- €	<b>44 465,65 €</b>
Art. - 2313 Immobilisations corporelles en cours/Constructions	7 923,75	- €	44 465,65 €
<b>Recettes</b>	<b>54 237,49</b>	- €	<b>99 790,65 €</b>
Op. - OPFI Opération financière	54 237,49	- €	
<b>Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r</b>		- €	<b>44 290,65 €</b>
Art. - 001 Excédent d'investissement reporté		- €	44 290,65 €
<b>Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation</b>		- €	<b>- €</b>
Art. - 021(ordre) Virement de la section d'exploitation		- €	- €
<b>Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>54 237,49</b>	- €	<b>55 500,00 €</b>
Art. - 28031(ordre) Frais d'études	1 365,00	- €	
Art. - 28135(ordre) Installations générales, agencements, aménagements	15 088,46	- €	55 500,00 €

Monsieur JOMARD note une baisse sensible sur les consommations de bois et carburants du fait d'une moindre consommation.

Il explique que l'article de maintenance relève de l'ensemble des opérations de surveillance et de gestion réalisé par la société Idex.

Il explique que les amortissements, revus suite à un travail des services et de la trésorerie, sont désormais au bon niveau comptable et augmenteront quelque peu en 2019 du fait de l'achat de l'aspirateur à cendres. Il ajoute que cela permet aussi une recette d'investissement.

Il constate que les recettes sont forcément équilibrées car il s'agit d'une obligation. Il note que l'excédent reporté ne fait pas l'objet d'une réalisation comptable mais évolue selon l'affectation de résultats, et est à la baisse car il faut combler le déficit accusé en 2018. Ces résultats sont validés par la trésorerie.

Il expose que les ventes de calories sont meilleures qu'espérées malgré la baisse de consommation du collège, mais que pour 2019 les espérances sont moindres car le collège, depuis sa fermeture, consomme forcément moins.

Il expose que pour la section d'investissement, l'équilibre est plus facile à obtenir car peu d'investissements sont nécessaires. Le report excédentaire est important et, se poursuivant en ce sens, pourra peut-être permettre des investissements sur l'équipement dans les années à venir.

Monsieur JOMARD présente ensuite les propositions d'affectation de résultats :

Montants Fonct = Réalisé total	Chaufferie 2018
Montants Invest = Réalisé hors enga	Affectation 2019
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	197 561,58
Recettes de fonctionnement	187 230,07
Résultat de l'exercice	-10 331,51
D002 de N	0,00
R002 de N	26 966,90
Excédent à affecter	16 635,39
Investissement	
Dépenses d'investissement	35 979,65
Recettes d'investissement	54 237,49
Résultat de l'exercice	18 257,84
D001 de N	0,00
R001 de N	26 032,81
Résultat de l'année (A)	44 290,65
Dépenses RAR	0,00
Recettes RAR	0,00
Résultat RAR (B)	0,00
Besoin de Financement (-A-B)	-44 290,65
Affectations	
Compte 1068	0,00
Compte D002	
Compte R002	16 635,39
Compte D001	0,00
Compte R001	44 290,65

Le conseil municipal, n'ayant pas de remarque particulière, valide les propositions qui seront votées définitivement lors de la séance du 05 avril.

### 3 – Finances – Budget Eau – Etude des réalisations 2018 et des prévisions 2019

Monsieur JOMARD rappelle préalablement la définition des restes à réaliser : il s'agit de dépenses ou recettes certaines par un engagement quelconque (une commande, une décision de subvention, ...) datant au plus tard du 31 décembre 2018, donc rattaché à l'exercice 2018, mais en attente de réalisation courant de l'année 2019. Ces données sont donc importantes car elles influent sur les résultats à calculer et à affecter, par la définition du besoin de financement. Sauf exception, cela ne concerne que la section d'investissement.

Monsieur JOMARD présente les restes à réaliser du budget de l'eau :

Dépenses						
Opération	RAR BP + DM 2018	Réalisé 2018	Disponible	Proposition RAR	Observations	Article
1802 - Matériel 2018	21 500,00 €	10 760,93 €	10 739,07 €	5 500,00 €	Devis variateur signé Sébastien Gérard et devis compteur camping signés matériel + pneus C3	218
165 - Dépôts et cautionnements	500,00 €	67,06 €	432,94 €	200,00 €	Pour éventuelle caution à rembourser	165
<b>TOTAL</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>10 827,99 €</b>	<b>11 172,01 €</b>	<b>5 700,00 €</b>	-	-

Monsieur JOMARD présente ensuite les résultats 2018 et propositions 2019 du budget de l'eau :

	Réalisé 2018	report 2018	Propositions 2019
<b>Fonctionnement</b>	<b>10 633,33</b>		
<b>Dépenses</b>	<b>220 784,61</b>		<b>297 379,39 €</b>
<b>Ch. - 011 Charges à caractère général</b>	<b>63 613,64</b>		<b>104 308,80 €</b>
Art. - 6061 Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	9 717,74		12 000,00 €
Art. - 6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	25 964,20		45 000,00 €
Art. - 6066 Carburants	1 544,18		2 000,00 €
Art. - 6068 Autres matières et fournitures	9 320,34		15 000,00 €
Art. - 6135 Locations mobilières			500,00 €
Art. - 61521 Bâtiments publics			500,00 €
Art. - 61523 Réseaux			2 000,00 €
Art. - 61528 Autres	307,50		500,00 €
Art. - 61551 Matériel roulant	58,00		1 500,00 €
Art. - 6156 Maintenance	953,00		1 000,00 €
Art. - 6161 Primes d'assurances/Multirisques			3 000,00 €
Art. - 617 Études et recherches	1 291,41		2 000,00 €
Art. - 618 Divers			1 000,00 €
Art. - 622 Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires			2 008,80 €
Art. - 623 Publicité, publications, relations publiques	1 350,44		1 000,00 €
Art. - 6262 Frais de télécommunications	253,83		300,00 €
Art. - 627 Services bancaires et assimilés			- €
Art. - 6378 Autres impôts, taxes et versements assimilés	12 853,00		15 000,00 €
<b>Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>37 648,09</b>		<b>40 000,00 €</b>
Art. - 6218 Autres personnels extérieurs	37 648,09		40 000,00 €
<b>Ch. - 014 Atténuations de produits</b>	<b>58 559,00</b>		<b>60 000,00 €</b>
Art. - 701249 Reversement redevance agence de l'eau	58 559,00		60 000,00 €
<b>Ch. - 022 Dépenses imprévues</b>			<b>4 020,59 €</b>
Art. - 022 Dépenses imprévues			4 020,59 €
<b>Ch. - 023 Virement à la section d'investissement</b>			<b>20 000,00 €</b>
Art. - 023(ordre) Virement à la section d'investissement			20 000,00 €
<b>Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>59 586,41</b>		<b>62 000,00 €</b>
Art. - 6811(ordre) Dot. Amort. immobilisations corporelles et incorpo	59 586,41		62 000,00 €
<b>Ch. - 65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 321,62</b>		<b>5 550,00 €</b>
Art. - 6541 Créances admises en non-valeur	23,22		1 000,00 €
Art. - 6542 Créances éteintes	1 298,40		4 000,00 €
Art. - 658 Charges diverses de gestion courante			500,00 €
Art. - 65888 Autres			50,00 €
<b>Ch. - 67 Charges exceptionnelles</b>	<b>55,85</b>		<b>1 500,00 €</b>
Art. - 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	55,85		1 000,00 €
Art. - 678 Autres charges exceptionnelles			500,00 €
<b>Recettes</b>	<b>231 417,94</b>		<b>297 379,39 €</b>
<b>Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté</b>			<b>36 829,39 €</b>
Art. - 002 Excédent d'exploitation reporté			36 829,39 €
<b>Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>986,79</b>		<b>11 000,00 €</b>
Art. - 722(ordre) Immobilisations corporelles			10 000,00 €
Art. - 777(ordre) Quote-part des subventions d'investissement virée au résulta	986,79		1 000,00 €
<b>Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march</b>	<b>229 867,89</b>		<b>249 000,00 €</b>
Art. - 70111 Ventes d'eau aux abonnés	149 001,91		150 000,00 €
Art. - 701241 Redevance pour pollution d'origine domestique	57 779,63		56 000,00 €
Art. - 704 Travaux			20 000,00 €
Art. - 7064 Locations de compteurs	23 086,35		23 000,00 €
<b>Ch. - 75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>563,26</b>		<b>550,00 €</b>
Art. - 7588 Autres	563,26		550,00 €
<b>Ch. - 77 Produits exceptionnels</b>			<b>- €</b>
Art. - 778 Autres produits exceptionnels			- €

Monsieur JOMARD expose que l'article 6063, pourvu à hauteur de 45 000 €, comprend notamment l'achat de la neutralité nécessaire à rendre l'eau conforme aux normes sanitaires en vigueur.

Monsieur JOMARD expose que les charges de personnel sont payées sur le budget communal mais remboursées par le budget annexe conformément aux heures réalisées pour le fonctionnement du service.

Monsieur JOMARD explique que concernant l'article 701249, il s'agit du reversement de la redevance collectée au profit de l'agence de l'eau. La Commune perçoit ces sommes en année N et les reverse ensuite l'année suivante. Une somme sensiblement équivalente se trouve donc comptabilisée également en recettes.

Monsieur JOMARD expose que concernant les créances admises en non-valeur, elles peuvent encore être récupérées mais que les créances éteintes sont définitivement perdues.

Monsieur JOMARD expose que les recettes sont composées de l'excédent antérieur, les ventes d'eau (stables du fait que les tarifs n'ont pas augmentés en 2019), des travaux de branchements dont l'année 2018 sera réalisée en 2019 et des locations de compteurs.

Monsieur JOMARD expose la section d'investissement :

<b>Investissement</b>	<b>47 771,63</b>		
<b>Dépenses</b>	<b>11 814,78</b>	<b>5700,00</b>	<b>366 239,04 €</b>
Op. - OPFI Opération financière	1 053,85		
<b>Ch. - 020 Dépenses imprévues</b>			<b>4 539,04 €</b>
Art. - 020 Dépenses imprévues			4 539,04 €
<b>Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>986,79</b>		<b>11 000,00 €</b>
Art. - 139118(ordre) Autres	986,79		1 000,00 €
Art. - 2313(ordre) Constructions			10 000,00 €
<b>Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>67,06</b>	<b>200,00</b>	<b>700,00 €</b>
Art. - 165 Dépôts et cautionnements reçus	67,06	200,00	700,00 €
Op. - 1802 MATERIEL 2018	10 760,93	5500,00	5 500,00 €
<b>Ch. - 21 Immobilisations corporelles</b>	<b>10 760,93</b>	<b>5500,00</b>	<b>5 500,00 €</b>
Art. - 218 Autres immobilisations corporelles	10 760,93	5500,00	5 500,00 €
Op. - 1901 TRAVAUX ZAINVILLERS			270 000,00 €
Op. - 1902 MATERIEL 2019			11 000,00 €
Op. - 1903 TRAVAUX 2019			63 500,00 €
<b>Recettes</b>	<b>59 586,41</b>		<b>366 239,04 €</b>
Op. - OPFI Opération financière	59 586,41		
<b>Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>			<b>234 239,04 €</b>
Art. - 001 Excédent d'investissement reporté			234 239,04 €
<b>Ch. - 10 Immobilisations corporelles</b>			<b>50 000,00 €</b>
Art. - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			50 000,00 €
<b>Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation</b>			<b>20 000,00 €</b>
Art. - 021(ordre) Virement de la section d'exploitation			20 000,00 €
<b>Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>59 586,41</b>		<b>62 000,00 €</b>
Art. - 2803(ordre) Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'	1 560,00		
Art. - 28031(ordre) Frais d'études			
Art. - 2813(ordre) Constructions	23 631,85		
Art. - 28138(ordre) Autres constructions			
Art. - 28156(ordre) Matériel spécifique d'exploitation	27 052,51		62 000,00 €
Art. - 281561(ordre) Service de distribution d'eau			
Art. - 28158(ordre) Autres	2 331,88		
Art. - 2818(ordre) Autres immobilisations corporelles	5 010,17		
Art. - 28181(ordre) Installations générales, agencements et aménagements divers			

Monsieur JOMARD expose que peu de travaux ont été réalisés en 2018 car certains projets ont été décalés, ce qui permet toutefois d'obtenir un report important finançant donc les travaux d'eau potable sur le secteur de Zainvillers, qui représentent une dépense conséquente (270 000 € HT). L'excédent antérieur reporté est en effet le fruit de plusieurs années de prudence sur les investissements de ce budget. 50 000 € supplémentaires ont été prélevés des réserves de fonctionnement afin d'équilibrer la section, compte tenu des réserves importantes disponibles. Les amortissements, en légère augmentation, représentent 62 000 €.

Monsieur JOMARD présente les projets d'affectation 2018 :

Montants Fonct = Réalisé total	Eau 2018
Montants Invest = Réalisé hors enga	Affectation 2019
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	220 784,61
Recettes de fonctionnement	231 417,94
Résultat de l'exercice	10 633,33
D002 de N	0,00
R002 de N	76 196,06
Excédent à affecter	86 829,39
Investissement	
Dépenses d'investissement	11 814,78
Recettes d'investissement	59 586,41
Résultat de l'exercice	47 771,63
D001 de N	0,00
R001 de N	186 467,41
Résultat de l'année (A)	234 239,04
Dépenses RAR	5 700,00
Recettes RAR	0,00
Résultat RAR (B)	-5 700,00
Besoin de Financement (-A-B)	-228 539,04
Affectations	
Compte 1068	50 000,00
Compte D002	
Compte R002	36 829,39
Compte D001	0,00
Compte R001	234 239,04

Il constate à nouveau que les années passées permettent de forts investissements en 2019 sans emprunt nouveau sur ce budget, qui n'est par ailleurs pas endetté.

Monsieur ROHR ajoute que les investissements se font également sans les subventions de l'agence de l'eau Rhin-Meuse malgré les redevances prélevées chaque année sur les consommateurs voinrauds.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une bonne remarque et Monsieur l'adjoint aux travaux répond que des courriers ont été adressés en ce sens à l'agence de l'eau sans résultat.

Monsieur JOMARD ajoute qu'heureusement, pour la plupart des projets (mais pas sur l'eau), le conseil départemental est un partenaire financier fiable, car d'autres subventionneurs sont plus fébriles.

Le conseil municipal, n'ayant pas de remarque particulière, valide les propositions qui seront votées définitivement lors de la séance du 05 avril.

#### 4 – Finances – Budget Forêt – Etude des réalisations 2018 et des prévisions 2019

Monsieur JOMARD présente la seule ligne de restes à réaliser du budget forêt, demandée par l'ONF suite à commande des travaux forestiers pour 2018 à terminer en 2019 :

Dépenses						
Opération	RAR + BP + DM 2018	Réalisé 2018	Disponible	Proposition RAR	Observations	Article
2312 - Travaux sylvicoles 2018	43 648,17 €	9 734,53 €	33 913,64 €	5 621,00 €	Vu avec ONF le 20/12 : programme 2018 reste 2 lignes qui feront l'objet d'un report	2312
<b>TOTAL</b>	<b>43 648,17 €</b>	<b>9 734,53 €</b>	<b>33 913,64 €</b>	<b>5 621,00 €</b>	<b>OK</b>	-

Monsieur JOMARD présente les résultats 2018 du budget forêt ainsi que les propositions 2019 qui en découlent pour étude (en section de fonctionnement) :

	Realise 2018	report 2018	Propositions 2019
<b>Fonctionnement</b>	<b>54 156,46</b>	<b>0,00</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>154 239,42</b>	<b>0,00</b>	<b>269 652,46 €</b>
<b>Ch. - 011 Charges à caractère général</b>	<b>43 701,94</b>	<b>0,00</b>	<b>66 550,00 €</b>
Art. - 61524 Bois et forêts	6 277,58	0,00	20 000,00 €
Art. - 6182 Documentation générale et technique	35,00	0,00	50,00 €
Art. - 6188 Autres frais divers		0,00	100,00 €
Art. - 627 Services bancaires et assimilés		0,00	50,00 €
Art. - 6281 Concours divers (cotisations...)	2 589,18	0,00	5 150,00 €
Art. - 6282 Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	16 059,18	0,00	21 000,00 €
Art. - 62878 A d'autres organismes		0,00	200,00 €
Art. - 63512 Taxes foncières	18 741,00	0,00	20 000,00 €
<b>Ch. - 022 Dépenses imprévues</b>		<b>0,00</b>	<b>13 372,57 €</b>
Art. - 022 Dépenses imprévues		0,00	13 372,57 €
<b>Ch. - 023 Virement à la section d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>35 000,00 €</b>
Art. - 023(ordre) Virement à la section d'investissement		0,00	35 000,00 €
<b>Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>11 858,27</b>	<b>0,00</b>	<b>14 000,00 €</b>
Art. - 6811(ordre) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	11 858,27	0,00	14 000,00 €
<b>Ch. - 65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>92 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>124 050,00 €</b>
Art. - 6522 Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère ad	92 000,00	0,00	123 000,00 €
Art. - 6542 Créances éteintes		0,00	1 000,00 €
Art. - 658 Charges diverses de la gestion courante		0,00	- €
Art. - 65888 Autres		0,00	50,00 €
<b>Ch. - 66 Charges financières</b>	<b>6 679,21</b>	<b>0,00</b>	<b>6 679,89 €</b>
Art. - 66111 Intérêts réglés à l'échéance	6 679,21	0,00	6 679,89 €
<b>Ch. - 67 Charges exceptionnelles</b>		<b>0,00</b>	<b>10 000,00 €</b>
Art. - 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)		0,00	10 000,00 €
<b>Recettes</b>	<b>208 485,98</b>	<b>0,00</b>	<b>269 652,46 €</b>
<b>Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>0,00</b>	<b>123 902,46 €</b>
Art. - 002 Résultat d'exploitation reporté		0,00	123 902,46 €
<b>Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers</b>	<b>208 485,88</b>	<b>0,00</b>	<b>145 700,00 €</b>
Art. - 7022 Coupes de bois 2	204 364,34	0,00	140 000,00 €
Art. - 7023 Menus produits forestiers	125,00	0,00	100,00 €
Art. - 7035 Locations de droits de chasse et de pêche	3 996,54	0,00	4 000,00 €
Art. - 7083 Locations diverses (autres qu'immeubles)		0,00	1 600,00 €
<b>Ch. - 75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,10</b>	<b>0,00</b>	<b>50,00 €</b>
Art. - 7588 Autres produits divers de gestion courante	0,10	0,00	50,00 €

Monsieur JOMARD précise que les prévisions d'augmentation de la taxe foncière permettent d'anticiper une hausse due notamment à l'achat de parcelles boisées supplémentaires. Il précise que les amortissements sont aussi à prévoir sur le budget de la forêt pour les travaux faisant l'objet de recettes.

Monsieur JOMARD explique que les charges d'intérêts correspondent au remboursement anticipé du prêt FFN contracté en 1973 et qu'il s'agit de la dernière échéance de remboursement. Après quoi, la dette ainsi que le capital seront intégralement remboursés.

Il rappelle que ce remboursement anticipé a pu se faire dans des conditions économiques relativement avantageuses, puisqu'en 2017, la somme restant due s'élevait à 132 380,16 € et qu'au final le remboursement versé s'élèvera à 43 479,68 €.

Concernant les recettes, Monsieur JOMARD a proposé une somme prudente de 140 000 € en prévision de l'actuelle crise des scolytes qui fait peser un risque de dépréciation des ventes de bois ainsi que de retardement des coupes, donc une baisse des recettes par rapport aux prévisions attendues.

<b>Investissement</b>	<b>5 933,98</b>	<b>-5 621,00</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>38 628,32</b>	<b>5621,00</b>	<b>71 657,27 €</b>
Op. - OPFI Opération financière	7 813,79		
<b>Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>0,00</b>	<b>17 036,27 €</b>
Art. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00	17 036,27 €
<b>Ch. - 020 Dépenses imprévues</b>		<b>0,00</b>	<b>3 477,21 €</b>
Art. - 020 Dépenses imprévues		0,00	3 477,21 €
<b>Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>7 813,79</b>	<b>0,00</b>	<b>7 813,79 €</b>
Art. - 16871 État et établissements nationaux	7 813,79	0,00	7 813,79 €
Op. - OPNI Opération non individualisée	30 814,53	5621,00	
<b>Ch. - 21 Immobilisations corporelles</b>	<b>21 080,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 330,00 €</b>
Art. - 2117 Bois et forêts	21 080,00	0,00	23 330,00 €
<b>Ch. - 23 Immobilisations en cours</b>	<b>9 734,53</b>	<b>5621,00</b>	<b>20 000,00 €</b>
Art. - 2312 Agencements et aménagements de terrains	9 734,53	5621,00	20 000,00 €
<b>Recettes</b>	<b>44 562,30</b>	<b>0,00</b>	<b>71 657,27 €</b>
Op. - OPFI Opération financière	44 562,30		
<b>Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)</b>		<b>0,00</b>	<b>35 000,00 €</b>
Art. - 021(ordre) Virement de la section d'exploitation		0,00	35 000,00 €
<b>Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>11 858,27</b>	<b>0,00</b>	<b>14 000,00 €</b>
Art. - 28121(ordre) Plantations d'arbres et d'arbustes	11 858,27	0,00	14 000,00 €
<b>Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>32 704,03</b>	<b>0,00</b>	<b>22 657,27 €</b>
Art. - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	32 704,03	0,00	22 657,27 €

Monsieur JOMARD présente les propositions d'affectations de résultats :

Montants Fonct = Réalisé total	Forêt 2018 Affectation
Montants Invest = Réalisé hors enga	2019
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	154 239,42
Recettes de fonctionnement	208 485,98
Résultat de l'exercice	54 246,56
D002 de N	0,00
R002 de N	92 313,17
Excédent à affecter	146 559,73
Investissement	
Dépenses d'investissement	38 628,32
Recettes d'investissement	44 562,30
Résultat de l'exercice	5 933,98
D001 de N	22 970,25
R001 de N	0,00
Résultat de l'année (A)	-17 036,27
Dépenses RAR	5 621,00
Recettes RAR	
Résultat RAR (B)	-5 621,00
Besoin de Financement (-A-B)	22 657,27
Affectations	
Compte 1068	22 657,27
Compte D002	
Compte R002	123 902,46
Compte D001	17 036,27
Compte R001	0,00

Il explique que le montant total du R002 (123 902,46 €) fixe, depuis 2015, le seuil maximal à ne pas dépasser pour définir le versement du budget forêt vers le budget communal afin de ne pas prélever sur les recettes de l'année en cours, mais uniquement sur des recettes certaines. Il ajoute que cela représente une somme importante pour le budget communal.

Le conseil municipal, n'ayant pas de remarque particulière, valide les propositions qui seront votées définitivement lors de la séance du 05 avril.

Monsieur le Maire remercie Monsieur JOMARD pour ce travail de préparation et de présentation, ainsi que les services municipaux pour leur travail de préparation.

### **5 – Finances – Détermination de la contribution eaux pluviales pour 2019.**

Monsieur l'adjoint aux finances rappelle l'article 9 de la circulaire n°78-545 du 12 décembre 1978 « institution, recouvrement et affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration » aux termes de laquelle la Collectivité Territoriale fixe la proportion des charges de fonctionnement et d'investissement qui fera l'objet d'une participation du budget principal au titre de l'évacuation des eaux pluviales.

Il propose de retenir pour l'année 2019 la somme de 10 000,00 € au titre du fonctionnement, correspondant à l'entretien du réseau pluvial.

Monsieur l'adjoint aux finances précise que les eaux pluviales sont traitées sur le budget de l'assainissement, mais financées aussi en partie par le budget communal car ce type de service est rendu pour la population dans son ensemble. Il propose que le montant soit fixé, comme les années précédentes, à 10 000 €.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé qui précède, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, FIXE à 10 000,00 € le montant de la participation du budget général au budget annexe de l'assainissement, au titre de l'assainissement pluvial.

### **6 – Finances – Mode de contribution financière au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'Incendie et de Secours du secteur de Remiremont**

Monsieur l'adjoint aux finances expose que la commune de Vagney a reçu de la part du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'Incendie et de Secours (SIVUIS) du secteur de Remiremont le montant de la contribution financière au titre de l'année 2019 qui s'élève à 13 592,10 €.

En application de l'article L. 5212-20 du code général des collectivités territoriales ladite contribution ayant été définie comme fiscalisée par le comité syndical, la Commune dispose d'un délai de 40 jours pour s'opposer à cette fiscalisation et adopter un mode de contribution sous forme de participation budgétaire de la Commune.

Monsieur l'adjoint aux finances propose d'adopter le mode de contribution budgétaire comme les années précédentes et d'autoriser le versement d'un acompte de 6 764,83 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le mode de contribution budgétaire au bénéfice du SIVUIS de Remiremont et en autorise le mandatement dans les conditions exposées ci-dessus.

### **7 – Assainissement – Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de service avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Hauts des Rangs**

Monsieur l'adjoint aux travaux expose que suite à la mise en place d'un système d'auto-surveillance à la station de traitement des eaux usées de la commune, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention avec le SIAHR permettant de bénéficier de la mise à disposition d'un système de télégestion et de stockage des données quotidiennement relevées sur la station accessible aux services municipaux.

Il expose que le coût de la redevance annuelle de ce service s'élèverait à un total de 580,00 € TTC.

Il présente le projet de convention, qui serait conclue pour une durée de 3 ans.

Monsieur l'adjoint aux travaux précise que cette convention permet surtout de bénéficier de télégestion et du stockage des données collectées pour 580 €/an pendant 3 ans. Il précise que cette convention est avantageuse car elle évite l'achat de matériel pour un montant total estimé à 10 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

ADOpte la proposition qui précède,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération ainsi que toute pièce nécessaire à sa bonne exécution.

### **8 – Voirie – Approbation du Plan de Mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public (PAVE)**

Monsieur l'adjoint aux travaux expose que suite à l'élaboration, en 2016, du PAVE par un cabinet spécialisé mandaté par la communauté de communes, il est proposé au conseil municipal d'approuver le document établi à l'époque permettant donc une validation des orientations préconisées dans le cadre des futurs travaux de voirie à mener sur le territoire communal.

Considérant que la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a renforcé les obligations de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, ainsi que l'intégration des problématiques inhérentes aux différents types de handicap dans les politiques publiques et les projets d'aménagements, prescrivant une mise en accessibilité progressive du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics ;

Considérant que la loi prévoit la mise en œuvre d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics afin de diagnostiquer la voirie, au regard du respect de la chaîne de déplacement et des prescriptions relatives à l'accessibilité édictées dans la loi du 11 février 2005, et la mise en accessibilité du cadre bâti avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Considérant que l'élaboration de ce document a été confié au bureau d'études QCS services ;

Monsieur l'adjoint aux travaux précise que ce rapport, élaboré par un bureau d'étude mandaté par la communauté de communes Terre de Granite en 2016, poursuit une démarche similaire à l'Ad'AP voté en 2017 pour les bâtiments communaux. Il précise que ce document doit être validé pour solliciter certaines demandes de subventions (travaux de voirie à Zainvillers) et que la mise aux normes dans le respect des prescriptions se

tera progressivement vu le cout important des travaux prescrits (2 000 000 € TTC). Pour exemple, pour le projet de voirie à Zainvillers, les trottoirs qui seront aménagés respecteront les normes en vigueur.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics tel que présenté lors de la séance, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise à jour de cette délibération ;

#### **9 – Périscolaire – Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'objectif et de partenariat avec l'association « Les P'tites Gueules »**

Madame l'adjointe aux affaires scolaires expose que dans le cadre de la convention d'objectif et de partenariat avec l'association les p'tites gueules autorisée par délibération n° 111/2018 du 26 juin 2018 assurant la gestion d'un accueil de loisirs sans hébergement à VAGNEY, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature d'une nouvelle convention afin de déterminer le montant de la subvention annuelle qui sera versée à l'association en 2019.

Le montant de la subvention proposée s'élèvera à la somme de 150 000,00 €, de laquelle il faut déduire l'avance de 2019 versée en 2018 pour permettre à l'association de constituer un fonds de trésorerie, soit au total 135 142,50 €.

Madame l'adjointe donne lecture du projet de convention rédigé conjointement avec l'Association.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toute pièce annexe.

Monsieur le Maire précise que le vote se fera hors la présence de Mesdames ROBERT et GALMICHE, représentantes de la Commune au Conseil d'Administration de l'association. Leurs procurations ne sont donc pas applicables au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors la présence de Mmes M. GALMICHE et D. Robert,

Monsieur le Maire salue le travail réalisé par l'association et ses bénévoles pour leur bonne gestion du service et leur investissement. Il rappelle que la subvention diminue donc sensiblement, de 173 000 € à 150 000 € ce qui est conséquent, et rappelle que lorsque l'association était l'Alphabet, les estimations allaient jusqu'à 195 000 €. Il considère donc que le travail de rationalisation et restructuration de la nouvelle association porte ses fruits mais assure que la Commune restera vigilante si l'association rencontre des problèmes (charges imprévues).

#### **10 – Affaires scolaires – Fixation des participations, dotations et tarifs scolaires pour l'année scolaire 2019/2020**

Madame l'adjointe aux affaires scolaires présente au Conseil Municipal, les montants de participations, de dotations et de tarifs pour l'année scolaire **2019/2020** proposés par la commission des affaires scolaires et périscolaires réunie le 07 février 2019.

Monsieur le Maire précise donc que ces tarifs sont relativement stables et comportent très peu d'évolutions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs pour l'année scolaire **2019/2020** :

<b>ALLOCATION DE DIRECTION</b>	
Ecole Primaire des Perce Neige	170,50 €
Ecole Maternelle du Centre	
Ecole Publique Mixte de Zainvillers	
<b>DOTATION SCOLAIRE PAR ELEVE</b>	
Ecole Primaire des Perce Neige	41,50 €
Ecole Maternelle du Centre	
Ecole Publique Mixte de Zainvillers	
<b>VOYAGES SCOLAIRES (dotation par élève)</b>	
Ecole Primaire des Perce Neige (Sauf classe CM2)	12,50 €
Ecole Maternelle du Centre	
Ecole Publique Mixte de Zainvillers	
Ecole Primaire des Perce Neige - classe CM2	65,50 €
<b>TRANSPORT SCOLAIRE (recevabilité des dossiers jusqu'au 30 juin 2020)</b>	
Participation communale au transport des collégiens domiciliés à VAGNEY pour se rendre au collègue à SAULXURES/MOSELOTTE	45 €/90 €

De Fixer pour l'année scolaire 2018/2019, le montant de la participation des communes extérieures aux dépenses scolaires à 95,00 €.

#### **11 – Travaux – Attribution des marchés publics de travaux d'aménagement global de voirie sur le secteur de Zainvillers**

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal de VAGNEY l'a autorisé à lancer la consultation des entreprises et à signer tous documents à cet effet pour la réalisation des travaux d'aménagement global de voirie sur le secteur de Zainvillers consécutivement aux travaux d'assainissement et d'eau potable sur le même secteur.

Il informe donc que suite aux consultations de marché public réalisées pour ce projet, la commission d'appels d'offres a émis un avis favorable sur les entreprises à retenir pour la réalisation des travaux.

Il fait mention du rapport d'analyse des offres qui explique le classement des offres reçues et les offres à retenir.

Il propose donc au conseil municipal d'autoriser l'attribution des marchés publics suivants :

- Lot n°1 – Voirie et réseaux divers : Sociétés TRB et MOLINARI – 568 827,00 € TTC.
- Lot n°2 – Eclairage public : Société CITEOS Vosges – 77 795,76 € TTC.

Il précise que ces montants s'entendent tranches optionnelles comprises.

Vu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de retenir la proposition de M. le Maire et de valider ainsi l'avis de la commission d'appel d'offres.

- Approuve les clauses des marchés définies ci-dessus, à passer avec les prestataires cités ci-dessus.

- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations ainsi qu'à prendre toute décision propre à la bonne exécution desdits marchés et au bon respect des lois et règlements en vigueur pour leur exécution ;

- Dit que les crédits seront inscrits aux budgets.

Monsieur l'adjoint aux travaux précise que les travaux commenceront le 08 avril 2019 et que la réunion de démarrage du chantier de voirie a lieu le 20 mars à 14h00. Il ajoute que les enrobés ne comportant pas d'amiante, le planning prévu ne s'en trouve donc pas perturbé. Il informe également qu'une réunion d'information se tiendra le jeudi 28 mars 2019 à 18h30 à la salle polyvalente de Vagney. Les élus municipaux sont les bienvenus pour y participer car il s'agit du plus gros dossier du mandat avec environ 2 000 000 € TTC de dépenses au total.

Monsieur le Maire ajoute que les conditions sont désormais toutes réunies pour mener à bien ce dossier malgré les obstacles rencontrés depuis sa remise à l'étude en 2014.

## **12 – Domaine – Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local communal avec l'association familiale de VAGNEY**

Monsieur l'adjoint aux associations propose au conseil municipal d'autoriser la conclusion d'une convention de mise à disposition d'un local communal avec l'association familiale de Vagney situé au 10 place Caritey à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 à titre gracieux.

Il donne lecture du projet de convention.

Monsieur l'adjoint précise que cette convention permet de formaliser et régulariser l'occupation des locaux par l'association.

Monsieur le Maire précise que le vote se fera hors la présence de Madame GRANDEMANGE, présidente de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors la participation de Mme S. GRANDEMANGE,

Vu le projet de convention présenté en séance,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toute pièce annexe et à en assurer la bonne exécution avec l'association utilisatrice.

## **13 – Domaine – Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local communal avec le COHM**

Monsieur l'adjoint aux associations propose au conseil municipal d'autoriser la conclusion d'une convention de mise à disposition d'un local communal avec l'association du COHM de Vagney situé au 10 place Caritey à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 à titre gracieux.

Il donne lecture du projet de convention.

Monsieur l'adjoint précise que c'est la dernière association qui n'avait pas encore de convention de ce type, et que le travail de mise à jour est désormais achevé, aussi bien pour des occupations permanentes que temporaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le projet de convention présenté en séance,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toute pièce annexe et à en assurer la bonne exécution l'association utilisatrice.

Monsieur le Maire salue le gros travail mené sur ce dossier depuis plusieurs mois et remercie Monsieur l'adjoint.

#### **14 – Personnel – Création d'un poste d'agent d'entretien en contrat « parcours emploi et compétence »**

Monsieur le Maire

PROPOSE à l'assemblée municipale, dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, de créer un emploi d'agent d'entretien dans les conditions reprises ci-après, à compter du 01 avril 2019, le Parcours Emploi Compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

SOLLICITE l'autorisation de signer la convention avec Pôle emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois.

Monsieur le Maire précise en effet que deux agents partent en retraite en ce début d'année et que leur pot de départ aura lieu le vendredi 22 mars à 18h00. Il propose donc le remplacement d'un poste à 35h00 en PEC qui est un contrat aidé par l'Etat à hauteur de 40% du salaire ce qui est moins que certaines années mais encore non-négligeable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'agent d'entretien à compter du 01 Avril 2019 dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.

PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée de 12 mois et que la durée hebdomadaire de travail sera de 35 heures.

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

#### **15 – Intercommunalité – Proposition d'adhésion de nouvelles collectivités au Syndicat Départemental d'Assainissement Non-Collectif**

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Assainissement Non Collectif fait part de nouvelles demandes d'adhésions au Syndicat présentées par les communes suivantes :

- Commune de Mortagne : 167 habitants ;
- Commune de Mandres-sur-Vair : 464 habitants.

Il est proposé d'accepter ces nouvelles adhésions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'accepter la demande d'adhésion au SDANC présentée par les collectivités qui précèdent,

Approuve la délibération n°01/19 du 18 février 2019 prise par le Comité syndical du SDANC.

Monsieur le Maire précise que la Commune de Mortagne se situe entre Rambervillers et Saint-Dié-des-Vosges, et que celle de Mandres-sur-Vair se trouve entre Vittel et Bulgnéville.

#### **16 – Questions et informations diverses**

- Travaux : Monsieur l'adjoint aux travaux rappelle le début des travaux d'ici début avril (donc route fermée sauf riverains) à Zainvillers ainsi que la réunion d'information du 28 mars, et informe qu'une commission travaux aura lieu le 20 mars à 18h00 pour évoquer les travaux d'assainissement rue Aristide Briand.
- Agenda : Monsieur l'adjoint à l'environnement rappelle le nettoyage de printemps qui aura lieu le 23 mars à partir de 09h30 et invite le plus grand nombre à participer au nettoyage de la cité. Il ajoute que les enfants volontaires doivent être accompagnés de leurs parents. Il informe également de la prochaine commission terrains qui aura lieu le 04 avril 2019 à 18h00.  
Madame l'adjointe aux affaires sociales informe que le prochain CCAS se tiendra le 1<sup>er</sup> avril à 18h00 au sujet de l'organisation du voyage des seniors mais qu'il n'y aura pas de vote. Elle ajoute que le CCAS suivant aura lieu le 10 avril à 18h00 avec notamment pour ordre du jour le budget ainsi que les subventions.  
Monsieur l'adjoint à la culture informe des manifestations à venir : bal du Foot le 30 mars, spectacle du cirque de l'Est le 07 avril et bourse d'échanges rétro-loisirs les 20 et 21 avril.
- Finances : Monsieur l'adjoint aux finances ajoute que dans le dossier financier distribué aux conseillers municipaux, figurait également l'état de la dette. Il informe donc qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le capital restant du s'élève à 1 711 689,20 €. L'échéance annuelle s'élève à environ 274 000 € avec des intérêts pour environ 86 000 € et du capital pour environ 188 000 €. Monsieur le Maire demande quelle est l'évolution de la dette. Monsieur l'adjoint répond que le capital initial était de 3 437 622,17 €, et en 2014 de 2 615 020,93 €. Monsieur le Maire informe que les chiffres précis seront délivrés lors de la prochaine séance du conseil municipal.
- Divers : Monsieur CUNY sait qu'un cahier de doléances avait été mis à disposition à l'accueil de la Mairie et souhaite savoir quel en a été le retour et quelles furent les suggestions principales.

Monsieur le Maire répond que bien que le rôle de la commune n'était pas obligatoire en la matière, la Commune a mis en place ce cahier pour répondre à une demande. Il informe que le document a été mis à disposition de la Préfecture et du député en février pour retour. Il ajoute que beaucoup de thèmes ont été évoqués, parmi lesquels le pouvoir d'achat, la prise en charge des personnes âgées, la transparence de la vie politique et l'écologie, certaines réflexions étant cependant vagues. Il ajoute que bien que prévu jusqu'au 15 mars, la mise à disposition a dû être écourtée sur demande des services préfectoraux. Au total, 10 à 15 contributions ont été enregistrées.

Madame GRANDEMANGE demande si les résultats du recensement sont connus, et sinon quand le seront-ils ? Monsieur le Maire répond que pour lors, la commune dispose de chiffres provisoires et non encore officiels car certaines données relatives aux collectivités (EHPAD, étudiants, etc ...) restent en attente de l'INSEE et qu'il ne souhaite pas donner des chiffres inexacts. Il annonce que les résultats seront transmis et rendus publics dès qu'officiellement connus, et peut cependant dire que la tendance globale est à une quasi-stabilité de la population depuis 2014, ce qui est déjà satisfaisant pendant que d'autres communes proches (La Bresse, Gérardmer) ont perdu bon nombre d'habitants.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h25.

Fait à Vagney, le 22 mars 2019,  
Le Maire de Vagney,  
**Didier HOUOT**



